

## Décision

### **Le président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne,**

Vu l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, mentionnant le nombre de postes offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2<sup>ème</sup> classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours ;

## Décide

Article 1 : La commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle offert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi d'adjoint.e en gestion administrative organisée par l'université Paris-Est Créteil Val de Marne est composée ainsi qu'il suit :

Madame BELLANCE Karine, ingénieure d'études classe normale, responsable administrative, université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil, présidente,  
Monsieur BILET Nicolas, ingénieur d'études classe normale, responsable BAIP et des formations alternantes et continues, université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil, membre,  
Madame POITOUT Laurence, attachée principale, correspondante handicap, rectorat de Créteil, Créteil, membre.

Article 2 : Le président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 20 mai 2022

Pour le président et par délégation  
La directrice générale des services adjointe  
En charge des ressources humaines

Alice PILETTE